

Paris, le 12.02.2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de

M. Jean-Paul Chanteguet

Président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

LE STOCKAGE DES DECHETS RADIOACTIFS NECESSITE UNE EXPERIMENTATION PILOTE

Le débat public sur le projet de stockage des déchets radioactifs sur le site de Bure (CIGEO), à 500 mètres de profondeur dans la couche d'argile, vient de s'achever après une conférence de citoyens et un débat contradictoire sur Internet.

C'est une avancée essentielle pour légitimer une décision, qui va engager les générations futures dans un espace-temps, qui se compte en centaines de milliers d'années et ne peut être réservée aux seuls dirigeants politiques.

La première conclusion de ce débat est que le calendrier actuellement retenu pour ce stockage souterrain, à savoir une décision en 2015 et une mise en service en 2025 est précipité et ne permet pas de répondre aux multiples interrogations que pose encore ce projet.

L'idée force proposée est de réaliser un stockage pilote avec de véritables déchets radioactifs, avant de passer à une installation de type industriel. La modélisation actuellement prévue en laboratoire, sans déchets radioactifs, paraît insuffisante.

L'obligation de refroidissement en surface des déchets, pendant au moins 60 ans avant tout stockage en profondeur, laisse de toute façon le temps de lever les incertitudes et de trouver peut-être des solutions alternatives.

Les questions à ce jour sans réponse ne sont pas anodines.

- On ne connaît pas précisément les déchets à stocker. Le devenir des combustibles usés MOX dépendra de notre future politique énergétique. Selon les différents scénarios de la transition énergétique, l'emprise de CIGEO pourrait varier du simple au double.

- On ne maîtrise pas les risques, qui cumulent les dimensions nucléaire et souterraine et qui sont d'origine à la fois interne (chute, accident, erreur humaine, perte d'alimentation) et externe (foudre, inondation, séisme, malveillance, terrorisme). L'IRSN considère que la maîtrise des risques liés à l'incendie, favorisé par le dégagement d'hydrogène des colis, est un enjeu majeur.
- On ne connaît pas le coût de l'installation, estimé par la Cour des comptes entre 13 et 36 milliards d'euros.
- On s'interroge sur la sécurité du transport ferroviaire des colis depuis les lieux de production jusqu'à Bure (2 trains par semaine puis par mois à l'horizon 2030-2040), sur l'altération de l'image d'un territoire producteur d'eaux minérales et de Champagne, sur la mise en cause du potentiel géothermique de la région, enfin sur la façon d'entretenir la mémoire du site.

Le débat public enfin a révélé une forte demande de la part de la société d'une expertise indépendante et d'une prise en compte de l'avis citoyen. Il semble donc nécessaire, comme le préconise le président de la CNDP, de renouveler la gouvernance au-delà des nombreuses institutions déjà impliquées, faute de quoi on ne pourra pas restaurer la confiance entre les citoyens, les experts, les maîtres d'ouvrage et les pouvoirs publics. La loi sur la transition énergétique devrait être le vecteur de cette nouvelle façon de mettre la politique au service de l'intérêt général.